

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 16/04/2025  
ID Télétransmission : 033-213300635-20250415-141375-DE-1-1

Date de mise en ligne : 17/04/2025

certifié exact,

**Séance du mardi 15 avril  
2025  
D-2025/99**

**Aujourd'hui 15 avril 2025, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 17h21 à 17h40

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16H30, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 17H00, Monsieur Nicolas PEREIRA jusqu'à 17H03, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H21, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H45

### **Excusés :**

Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

## **Avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de commandes ADARCE. Autorisation. Signature**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2020/375 du 8 décembre 2020, le Conseil municipal a autorisé l'adhésion de la ville de Bordeaux (Domaine de la Dune) au groupement de commande ADARCE pour la fourniture de denrées alimentaires.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, ce groupement a été constitué pour faire face aux besoins de ses membres en fourniture de denrées alimentaires. Cette convention constitutive définissait les modalités de fonctionnement du groupement, le rôle et les missions du coordonnateur et des membres ainsi que les dispositions financières.

L'article 2.1 de la convention initiale dispose que toute nouvelle adhésion au groupement de commandes devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention, par délibérations ou décisions concordantes des instances délibérantes ou décisionnelles de chacun des membres.

Aujourd'hui, pour donner suite aux demandes de la ville de Bordeaux (pour les structures hors enfance) et du Centre Social et Culturel de Bègles "L'Estey" de rejoindre le groupement de commandes au **29 mai 2025**, il y a lieu de modifier l'article 2.1 précisant la composition initiale du groupement de commandes, par voie d'avenant.

En outre, après consultation et validation des membres, il a été décidé d'actualiser le montant de la redevance en modifiant les dispositions de l'article 9 "*Dispositions financières*" de la convention initiale.

Ainsi, l'article 9 est actualisé comme suit, **à compter du 29 mai 2025** :

*La redevance est fixée selon les modalités suivantes :*

- *1 000,00 € par adhérent et 0,6% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour l'année 2025*
- *Puis, 0,7% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour l'année 2026*
- *Puis 0,8% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour l'année 2027*
- *Puis 0,9% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour l'année 2028*
- *Puis 1% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour l'année 2029*

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire de :

- Faire application des dispositions de l'article 2.1 de la convention constitutive et de faire procéder à l'intégration de ces deux nouveaux membres par voie d'avenant ;
- Modifier les termes de l'article 9 de la convention constitutive relatif aux dispositions financières ;
- Accepter les termes de l'avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de commandes, annexé à la présente délibération.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver l'intégration de la ville de Bordeaux (pour les structures hors enfance) et du Centre Social et Culturel de Bègles et faire application des dispositions de l'article 2.1 de la convention constitutive en procédant à l'intégration de ces deux nouveaux membres par voie d'avenant, **à compter du 29 mai 2025**,

- Approuver les nouvelles dispositions financières telles que prévues à l'article 9 de la convention,
- Signer l'avenant n°6 à la convention constitutive du groupement de commandes ADARCE, annexé à la présente.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Non participation au vote de Madame Delphine JAMET, et Monsieur Patrick PAPADATO

ABSTENTION DU GROUPE ROUGE BORDEAUX ANTICAPITALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 15 avril 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Bernard G BLANC**

## AVENANT 6

### **A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ADARCE déposée en préfecture le 19/02/2010**

*Objet : Modification de la composition, et actualisation des dispositions financières du groupement de commande ADARCE*

#### **PREAMBULE**

Pour donner suite aux demandes, de la Ville de Bordeaux (pour les structures hors enfance) et du Centre Social et Culturel de Bègles « L'Estey » de rejoindre le groupement de commande au 29 Mai 2025, et cela conformément à l'article 2.1 de la convention initiale, il y a lieu de modifier l'article « 2.1 Constitution » précisant la composition du groupement de commandes d'origine par un avenant n°6.

D'autre part, après consultation et validation des membres il a été décidé d'actualiser le montant de la redevance en modifiant l'article 9 Dispositions financières de la Convention initiale.

**CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU ET ARRETENT CE QUI SUIT :**

#### **Modification de l'article 2 de la convention**

L'article « 2.1 Constitution » de la convention est modifiée comme suit :

« Le groupement de commande visé à l'article 2 de la présente convention constitutive comprend les membres énumérés ci-après :

- Bordeaux Métropole - coordonnateur du groupement de commande  
Esplanade Charles de Gaulle  
33 045 Bordeaux cedex
- Commune de Bassens  
Hôtel de ville  
42 avenue Jean Jaurès  
33 530 Bassens

- Commune de Bègles  
Mairie de Bègles  
77 rue Calixte Camelle  
33 130 Bègles
  
- Commune de Cestas  
Mairie de Cestas  
2 avenue Baron Haussmann  
33 610 Cestas
  
- Commune de Libourne  
Hôtel de ville  
42 place Abel Surchamp  
33 500 Libourne
  
- Commune de Lormont  
Mairie de Lormont  
Rue André Dupin – BP 1  
33 305 Lormont cedex
  
- Commune de Saint Jean d'Ilac  
Hôtel de ville  
Esplanade Pierre Favre  
120 avenue du Las – BP 10  
33 127 Saint Jean d'Ilac
  
- Commune de Saint-Médard-en-Jalles  
Hôtel de ville  
Place de l'Hôtel de ville  
CS 60022  
33 167 Saint-Médard-en-Jalles cedex
  
- SIREC de Cenon/Floirac/Ambares et Lagrave  
8 avenue Marcel Paul  
33 270 Floirac
  
- Commune de Talence  
Mairie de Talence  
Rue du Professeur Arnoz  
BP 10 035  
33 401 Talence cedex
  
- CCAS de Saint Médard en Jalles  
EHPAD Simone de Beauvoir  
29, allée du Preuilh  
33 160 Saint Médard en Jalles
  
- CCAS de Bordeaux  
4 rue Claude Bonnier  
33 77 Bordeaux

- La Ville de Bordeaux
  - Services financiers  
Cité Municipale  
4 rue Claude Bonnier  
33 077 Bordeaux
  - Hors structures Enfance  
Hôtel de Ville De Bordeaux  
Place Pey Berland  
33 000 BORDEAUX
- Commune de Villenave d'Ornon  
Hôtel de Ville  
14, bis rue du Professeur Calmette  
33 140 Villenave d'Ornon
- Commune de Saint-Aubin de Médoc  
Hôtel de Ville  
Route de Joli Bois  
33 160 Saint Aubin de Médoc
- Commune de Gradignan  
Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33 173 Gradignan Cedex
- Le Centre Social et Culturel de Bègles « L'Estey »  
BP 153  
33 321 Bègles Cédex

L'article « 2.2 Adhésion » de la convention est précisé :

Aucune adhésion en cours de marché ne sera possible.

### **Modification de l'article 9 de la Convention**

L'article 9 « Dispositions Financières » de la convention est actualisée comme suit :

La redevance est fixée selon les modalités suivantes :

- 1 000,00 € par adhérent et 0,6% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour 2025
- Puis 0,7% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour 2026
- Puis 0,8% des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour 2027

- Puis 0,9 % des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour 2028
- Puis 1 % des marchés passés pour chacun des membres du groupement pour 2029

### **Contenu de la Convention**

Tous les articles de la convention initiale demeurent applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence. La convention s'applique à tous les membres du groupement de commande.

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***1- BORDEAUX METROPOLE***

***Régie d'Exploitation des Restaurants  
Esplanade Charles de Gaulle - 33045 Bordeaux Cedex***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

**Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :**

**2- LA COMMUNE DE BASSENS**

**Mairie de Bassens  
42 avenue Jean Jaurès  
33530 Bassens**

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

**Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :**

**3- LA COMMUNE DE BEGLES**

**Mairie de Bègles  
77 rue Calixte Camelle  
33130 Bègles**

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***4- LA COMMUNE DE CESTAS***

***Mairie de Cestas BP 90031  
33611 Cestas cedex***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***5- LA COMMUNE DE LIBOURNE***

***Hôtel de Ville  
42 Place Abel Surchamps  
33500 Libourne***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

**Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :**

**6- LA COMMUNE DE LORMONT**

**Mairie de Lormont  
Rue André Dupin - BP n°1  
33305 Lormont cedex**

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

**Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :**

**7- LA COMMUNE DE SAINT JEAN D'ILLAC**

**Mairie de Saint Jean d'Illac  
Service Finances  
120 avenue du Las  
33127 Saint Jean d'Illac**

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***8- LA COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES***

***Mairie de Saint Médard en Jalles  
Service des finances - Place de l'Hôtel de Ville  
CS 60022  
33167 Saint Médard en Jalles***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

**Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :**

**9- Le SIREC**

**(Syndicat Intercommunal de Restauration Collective pour les communes de CENON/FLOIRAC/AMBARES)**

**8 avenue Marcel Paul  
33270 Floirac**

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***10- LA COMMUNE DE TALENCE***

***Mairie de Talence  
Service élaboration et exécution budgétaire  
BP 10035 33401 Talence***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

**Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :**

**11- LE CCAS DE SAINT MEDARD EN JALLES**

***EHPAD Simone de Beauvoir  
29, allée du Preuilha  
33160 Saint Médard en Jalles***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***12 -LE CCAS DE LA VILLE DE BORDEAUX***

***Bordeaux Métropole  
Direction des finances Pôle des CCAS  
Tour 2000 - Terrasse Front du Médoc  
33076 Bordeaux cedex***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***13 – LA VILLE DE BORDEAUX***

- ***Services financiers***

***Cité Municipale – 4 rue Claude Bonnier  
33077 Bordeaux***

- ***HORS STRUCTURES ENFANCE)***

***Hôtel de Ville De Bordeaux  
Place Pey Berland  
33 000 BORDEAUX***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***14- LA COMMUNE DE VILLENAVE D'ORNON***

***Hôtel de Ville de Villenave d'Ornon  
14 bis rue du Professeur Calmette  
33140 Villenave d'Ornon***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***15- LA COMMUNE DE SAINT AUBIN DE MEDOC***

***Mairie de Saint Aubin de Médoc  
Route de Joli Bois  
33160 Saint Aubin de Médoc***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de rroupement :***

***16- LA COMMUNE DE GRADIGNAN***

***Mairie de Gradignan***

***Allée Gaston Rodrigues - CS 50105***

***33173 Gradignan cedex***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :

***Signature de tous les membres validant le présent avenant 6 à la convention de groupement :***

***17 - LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BEGLES L'ESTEY***

***CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE BEGLES - L'ESTEY  
BP 153  
33321 BEGLES CEDEX***

Date :

Nom, prénom :

Signature du représentant légal :